

mité à modifier cet article du Règlement pour nous le permettre, nous pourrions alors procéder ainsi. Il se produirait très peu de retard, d'après moi, si la Chambre faisait subir la première lecture à la mesure concernant la grève, proposait le projet de résolution relatif à la deuxième mesure et amorçait ensuite le débat tendant à la deuxième lecture, une fois terminées les étapes du projet de résolution et de la première lecture, de façon à être saisie des deux mesures. Le deuxième projet de loi serait présenté à la Chambre avant que le premier soit étudié, ce qui me semble une proposition raisonnable.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puis-je faire une autre proposition au premier ministre sous forme de question? Le premier ministre aviserait-il à l'opportunité de faire subir la première lecture à la mesure concernant la grève et, après que le premier ministre ou celui qui présentera le bill aura fait son exposé à l'étape de la deuxième lecture, d'ajourner ensuite le débat pour permettre aux députés d'examiner les deux projets de loi, l'exposé du ministre, et toutes les répercussions qu'ils comportent, permettant ainsi à la Chambre d'aborder ensuite l'étude de la mesure générale relative aux chemins de fer, et nous serions disposés à passer outre à l'étape du projet de résolution? Toutefois, si cela ne fait pas l'affaire de tout le monde, pourrions-nous avoir une déclaration du ministre, soit à l'étape de la résolution ou à celle de la deuxième lecture, et ajourner ensuite la Chambre pour permettre aux députés d'étudier la mesure législative et la déclaration du ministre? Il nous importe de pouvoir les étudier d'ici demain matin. Comme il semble s'agir d'un bill long et compliqué, il nous serait utile d'avoir la déclaration du ministre au compte rendu avant de commencer l'examen du projet de loi lui-même.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous serions très heureux de procéder ainsi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je dirai que nous n'aurions alors rien d'autre que le discours de disculpation du premier ministre sans avoir l'occasion d'y répondre. Nous en avons eu assez, ces dernières semaines, de ces discours de disculpation. Nous voulons maintenant les faits et l'occasion de les débattre, et non pas une remise à plus tard. Nous n'avons pas à examiner ce document qualifié de long et compliqué, par le chef du NPD. Il serait extraordinaire qu'il sache que le document soit long et compliqué, à moins qu'il ne l'ait vu d'avance.

[Le très hon. M. Pearson.]

M. Arnold Peters (Timiscaming): Monsieur l'Orateur, on a beaucoup discuté aujourd'hui la présentation d'un projet de loi ainsi que le projet de résolution relatif à un second bill. Le premier ministre songe-t-il à faire étudier l'ensemble de ce conflit ferroviaire ainsi que les importantes mesures qu'il va présenter à titre de législation spéciale avant les autres travaux de la Chambre? A mon avis, nous devrions nous en tenir strictement à l'étude de ces mesures législatives d'urgence.

Ces questions comportent un grand nombre de points exigeant d'être étudiés dans un esprit de collaboration.

Nous y arriverons plus facilement si le premier ministre dit à la Chambre ce qu'il songe à faire d'ici quelques jours en ce qui a trait aux mesures législatives qu'il présente. En effet, il n'a pas précisé si elles seront étudiées indépendamment de nos travaux réguliers ou si nous reprenons la session après un ajournement. Je sais que le plan est indiqué au *Feuilleton*, mais nous devrions, je crois, étudier avec soin cette question avant de prendre des mesures pour l'avenir.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'essaie de proposer deux choses. Premièrement, qu'on fasse circuler le deuxième projet de loi afin que les députés le voient avant d'entamer la discussion du premier projet de loi. Ensuite, le débat sur le premier projet de loi—que j'appelle le projet de loi sur la grève—peut commencer et continuer jusqu'à ce qu'on arrive à une décision relative au projet de loi. A cette fin, nous devrions à mon sens écarter tous les travaux ordinaires de la Chambre parce que la question, j'en conviens parfaitement, est urgente.

Lorsque nous aurons pris une décision relative au projet de loi, nous pourrions alors reprendre la discussion du projet de loi sur les chemins de fer, dont les députés auront été saisis pendant l'étude du premier projet de loi. Si ce projet de loi obtient l'approbation de la Chambre, est lu pour la deuxième fois et déferé à un comité, je serais entièrement d'accord avec le chef du Nouveau parti démocratique selon lequel nous devrions alors entreprendre une discussion détaillée et complète de l'inflation, des dangers de l'inflation et de l'augmentation des prix, des questions qui nous préoccupent tous.

Je pense comme lui également que les salaires ne sont qu'un facteur, et pas nécessairement le facteur le plus important, de ces pressions inflationnistes. Nous devrions en discuter. De notre côté, nous prendrions une disposition dans ce sens qui sera acceptée, je l'espère, par les autres leaders à la Chambre, afin que nous puissions discuter de cette question immédiatement après l'étude des